

Procès-verbal de l'ajournement de la **12<sup>e</sup> séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **mardi 25 juin** à compter de **20 h**, sous la présidence du vice-président, monsieur Benoit Tessier.

**PRÉSENCES:**

Mesdames Diane Charbonneau, Francine Diotte, Josée Lavigne, Andrée Sirois et messieurs Jean-Marc Béliveau, Robert Desjardins, Gilbert Jolin, Paul Loyer, Paul Morin, Pierre Montreuil, Robert Paquet, Richard Quinn, Normand Sylvestre, commissaires.

Monsieur Jean-Luc Céré, commissaire représentant du comité de parents.

Monsieur Bernard Dufourd, directeur général, madame Julie Laberge, directrice générale adjointe et monsieur Yvon Landry, directeur et secrétaire général.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Josée Baulne, chef de secrétariat, madame Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles et madame Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières, madame Suzanne Côté, directrice du Service des ressources éducatives et messieurs Denis St-Onge, directeur du Service des ressources humaines, Pascal Proulx, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport.

**ABSENCES MOTIVÉES :**

Mesdames Nancy Desaulniers et Marie-France Gagnon et messieurs Julien Croteau, Michel Choquette, Claude Monfils, Michel Parenteau et Donald Verrette, commissaires.

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le vice-président constate qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte et invite les membres à un moment de réflexion. Le vice-président invite les membres à avoir une bonne pensée pour la famille et les proches de monsieur Marcel Bellemare, ex-directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives récemment décédé.

**C203-1306 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 24 a. – Adjudication du contrat – Service d'orthophonie;

- Ajout du point 32 a. – Autorisation – Participation des commissaires de madame Diane Charbonneau et monsieur Robert Paquet à l'activité de financement au profit de la Maison Mathieu Froment-Savoie;
- Placer les points 28-29 et 30 après le point 37.

Adoptée à l'unanimité

### **C204-1306 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2013**

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Charbonneau que le procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2013 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### **C205-1306 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 3 JUIN 2013**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Quinn que le procès-verbal de la séance de l'ajournement de la séance tenue le 3 juin 2013 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### **PAROLE AU PUBLIC**

Aucune intervention du public. Le vice-président, monsieur Benoit Tessier fait lecture du communiqué #47 suivant :

Réunis en séance régulière ce soir, les membres du conseil des commissaires vont adopter le budget de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année 2013-2014. Confrontée à des compressions budgétaires de 2,5 M \$ et à des pertes de revenus de 7,8 M \$ provenant de la péréquation, la commission scolaire n'a pas d'autre choix que d'augmenter le compte de taxe scolaire des contribuables et d'adopter un budget de 181 M \$ de dépenses comportant un déficit autorisé de 1,1 M \$.

Depuis 2010-2011, la Commission scolaire des Draveurs a connu d'autres compressions imposées par le gouvernement du Québec. Elle a dû réduire ses dépenses administratives visées par la Loi 20 de l'ordre de 255 000 \$ en 2012-2013 et s'assurer du non remplacement d'un employé sur deux qui prend sa retraite. La réduction forcée des dépenses autres que celles liées aux services directs à l'élève se chiffre pour 2013-2014 à 2,2 millions \$ et comporte essentiellement des coupures de postes chez les gestionnaires et le personnel administratif équivalant à 1 million \$, à l'augmentation des revenus de location de locaux pour plus de 100 000 \$, l'augmentation des frais de surveillance du midi pour plus de 200 000 \$ pour tenter de se rapprocher des dépenses réelles pour ce service et la suspension des travaux annuels de peinture qui apportera une diminution de dépenses de 230 000\$

La perception de la taxe scolaire représentera 30,1 M \$ des revenus de la commission scolaire. En 2012-2013, la taxe scolaire générait des revenus de 22,3 M \$ auxquels s'ajoutaient 15,6 M \$ issus du programme de péréquation du gouvernement du Québec que ce dernier a décidé d'abolir progressivement d'ici 2015-2016. Pour les années 2014-2015 et 2015-2016, avec les données connues aujourd'hui, on peut déjà anticiper des hausses respectives de 15% de la taxe scolaire.

Rappelons que la commission scolaire comptera 17 500 élèves en 2013-2014 répartis dans 23 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 2 centres de formation générale des adultes et 2 centres de formation professionnelle. En dépit d'une augmentation projetée de plus de 1,5% de sa clientèle qui générera des revenus supplémentaires de près de 4 millions \$, la commission scolaire doit composer avec une augmentation de 5% des dépenses liées aux activités d'enseignement et de formation.

La Commission scolaire des Draveurs est forte de la compétence et de l'engagement de plus de 2 600 employés et elle se situe parmi les plus importants employeurs de la région de l'Outaouais.

### **AVIS DE SUIVI DU 13 MAI 2013**

La Direction générale fait part de trente-un (31) avis de suivi de cette séance.

### **AVIS DE SUIVI DU 3 JUIN 2013**

La Direction générale fait part de douze (12) avis de suivi de cette séance.

### **C206-1306 NOMINATION / FÉLICITATIONS À LA DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT**

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Pierre Girard au poste de direction adjointe à l'École secondaire du Versant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marc Béliveau d'adresser des félicitations à monsieur Pierre Girard pour sa nomination en tant que directeur adjoint à l'École secondaire du Versant.

Adoptée à l'unanimité

## **C207-1306 TAUX DE TAXE 2013-2014**

CONSIDÉRANT le dépôt des règles budgétaires (paramètres initiaux) établissant le produit maximal de la taxe;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 25;

CONSIDÉRANT les autres compressions budgétaires provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la réduction importante des dépenses administratives de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe scolaire avant réduction est fixé à 0,32886 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de la valeur imposable des immeubles;

CONSIDÉRANT que ce taux de taxe scolaire respecte les limites prévues par la Loi;

CONSIDÉRANT les orientations retenues;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité consultatif de gestion, du comité de vérification, du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Sylvestre que les taux de la taxe scolaire pour l'exercice 2013-2014 soient fixés à :

<b>Municipalités</b>	<b>Taux/100 \$ (Maximum)</b>	<b>Taux/100 \$ (Réduction)</b>	<b>Taux/100 \$ (Net)</b>
Gatineau	0,32886	-0,06682	0,26204
Val-des-Monts	0,32886	-0,07936	0,24950
Cantley	0,32886	-0,06162	0,26724
Denholm	0,32886	-0,06198	0,26688

Adoptée à l'unanimité

## **C208-1306 ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS 2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Draveurs doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règles budgétaires 2013-2014 (paramètres de consultation) établissant le cadre financier en vertu duquel le budget est préparé;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 070 264 \$ lequel correspond au déficit maximal autorisé;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité consultatif de gestion, du comité de vérification, du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Andrée Sirois que le budget pour l'exercice 2013-2014 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adoptée à la majorité

### **C209-1306 RADIATION DE TAXE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le Service des ressources financières pour récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT que les dates de facturation se réfèrent aux exercices 2011-2012 et antérieurs;

CONSIDÉRANT la valeur foncière de ces propriétés;

CONSIDÉRANT les déboursés à prévoir pour récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire ne retirerait aucun bénéfice d'une vente de ces propriétés sous le contrôle de la justice;

CONSIDÉRANT que le dossier no 53982 a fait l'objet de procédures de recouvrement par l'avocate de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du Secrétariat général et des communications, du Service des ressources financières, de la Direction générale et du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Diotte de procéder à la radiation des sommes à percevoir composées de 589,23 \$ en capital ainsi que des frais et des intérêts s'y rattachant en date de la présente résolution. Le capital se répartit comme suit :

<b>No dossier</b>	<b>Capital</b>
6744	4,28 \$
6749	4,28 \$
10337	72,24 \$
10359	5,30 \$
10371	4,50 \$
14547	4,50 \$
15253	4,50 \$
23776	32,81 \$
37162	5,89 \$
37247	6,71 \$

<b>No dossier</b>	<b>Capital</b>
37649	22,54 \$
37745	19,30 \$
37793	3,97 \$
37891	11,60 \$
38548	3,91 \$
39257	20,49 \$
40344	51,14 \$
43028	13,34 \$
53214	5,08 \$
53982	224,31 \$

Adoptée à l'unanimité

### **C210-1306 CONVENTION DE PARTENARIAT 2012-2016**

CONSIDÉRANT que l'article 459.3 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que la ministre et la commission scolaire conviennent, dans le cadre de la convention de partenariat, des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le plan stratégique en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de procéder à la signature et de transmettre le document à la ministre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'autoriser le président et le directeur général à signer la convention de partenariat 2012-2016 et de transmettre le document à la ministre.

Adoptée à l'unanimité

### **C211-1306 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2013-2016**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit que la commission scolaire établit chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, de la MRC des Collines de l'Outaouais, de la Ville de Gatineau et des municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marc Béliveau d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Draveurs 2013-2016 et que copie de ce plan soit transmise au comité de parents, à la MRC des Collines de l'Outaouais, à la Ville de Gatineau ainsi qu'aux municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts.

Adoptée à l'unanimité

### **C212-1306 ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2013-2014**

CONSIDÉRANT les articles 39, 100, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Commission scolaire des Draveurs de délivrer un acte d'établissement pour chacun de ses établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Charbonneau que la Commission scolaire des Draveurs délivre à chaque établissement inclus au plan triennal 2013-2016, un acte d'établissement valide du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

### **C213-1306 FINANCEMENT ANNUEL DU SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais établit à 29 % le pourcentage de la participation financière de la Commission scolaire des Draveurs au financement annuel dudit service pour l'année scolaire 2013-2014 selon les ETP de juin 2012;

CONSIDÉRANT le mandat du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais, ses besoins et la poursuite de ses offres de service actuelles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que la contribution de la Commission scolaire des Draveurs au financement du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais soit un montant de 118 837 \$, et ce, pour l'année scolaire 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité

**C214-1306 MODIFICATION AU RÈGLEMENT 50-18-02 «TARIFICATION  
POUR LA DÉLIVRANCE DES DIVERS DOCUMENTS OU  
SERVICES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES  
DRAVEURS»**

CONSIDÉRANT la caducité des dispositions particulières et le besoin de mettre à jour la tarification prévue dans le règlement 58-51-01 « Frais pour les services complémentaires à l'éducation des adultes » en vigueur depuis le 7 juin 2004;

CONSIDÉRANT le règlement 50-18-02 « Tarification pour la délivrance des divers documents ou services de la Commission scolaire des Draveurs »;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2012-2013 du plan stratégique de la Commission scolaire des Draveurs 2012-2016 prévoit le jumelage des règlements 58-51-01 « Frais pour les services complémentaires à l'éducation des adultes » et 50-18-02 « Tarification pour la délivrance des divers documents ou services de la Commission scolaire des Draveurs »;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et des communications, de la direction responsable de la formation générale des adultes et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilbert Jolin de résilier le règlement 58-51-01 « Frais pour les services complémentaires à l'éducation des adultes », d'adopter le règlement 50-18-02 « Tarification pour la délivrance des divers documents ou services de la Commission scolaire des Draveurs » tel que modifié et que l'entrée en vigueur de ce règlement modifié soit effective au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

**C215-1306 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION  
DES CADRES 55-41-01**

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées à la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser la politique et d'appliquer la rédaction épïcène;

CONSIDÉRANT que les instances concernées ont été informées des changements apportés à la politique;

CONSIDÉRANT que les instances sont en accord avec les modifications apportées;



IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adopter la politique modifiée *Politique locale de gestion des cadres*.

Adoptée à l'unanimité

**C216-1306 PROTOCOLE D'ENTENTE UNIQUE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS, LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Gatineau d'établir un protocole unique concernant l'utilisation des locaux pour les 3 commissions scolaires situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la Direction générale des trois commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le protocole d'entente avec la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des locaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilbert Jolin de procéder à la signature du « Protocole d'entente unique entre la Commission scolaire des Draveurs, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des locaux » selon les dispositions intervenues entre les parties, que cette entente entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et qu'elle vienne à échéance au 30 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

**C217-1306 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LE CENTRA SAGA JEUNESSE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX DU CENTRE SAGA JEUNESSE POUR L'ÉCOLE MASSÉ**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le protocole d'entente avec le centre SAGA jeunesse concernant l'utilisation des locaux du centre SAGA jeunesse pour l'école Massé;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction De l'école Massé, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Montreuil de procéder à la signature du « Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et Le centre SAGA jeunesse concernant l'utilisation des locaux du centre SAGA jeunesse pour l'école Massé » selon les dispositions intervenues entre les deux parties, que cette entente entre en vigueur le 22 août 2013 et qu'elle vienne à échéance au 30 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

**C218-1306 DATE, HEURE ET LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES 2013-2014**

CONSIDÉRANT que le calendrier des séances ordinaires du conseil a été élaboré;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année 2013-2014 soit accepté comme suit :

lundi 26 août 2013	20 h
Lundi 23 septembre 2013	20 h
Lundi 21 octobre 2013	20 h
Lundi 11 novembre 2013	20 h
Lundi 9 décembre 2013	20 h
Lundi 3 février 2014	20 h
Lundi 10 mars 2014	20 h
Lundi 7 avril 2014	20 h
Lundi 12 mai 2014	20 h
Lundi 30 juin 2014	20 h

Lieu : Centre administratif, salle Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau;

QU'un avis public soit donné selon les articles 394 et 395 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

### **C219-1306 DÉSIGNATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2013-2016**

CONSIDÉRANT la fin de mandat au 30 juin 2013 de monsieur Guy Lacombe à la fonction de protecteur de l'élève pour la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié dans les journaux pour la fonction de protecteur de l'élève à la Commission scolaire des Draveurs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Charbonneau que monsieur Reynald Labelle soit désigné au titre de protecteur de l'élève pour la Commission scolaire des Draveurs en application du règlement 49-04-02 «Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents» et que son mandat soit d'une durée de trois ans débutant le 1er juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

### **C220-1306 DÉSIGNATION DU SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2013-2016**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié dans les journaux pour les fonctions de protecteur de l'élève et de substitut du protecteur de l'élève à la Commission scolaire des Draveurs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que madame Myriam Beauparlant soit désignée au titre de substitut du protecteur de l'élève pour la Commission scolaire des Draveurs en application du règlement 49-04-02 «Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents» et que son mandat soit d'une durée de trois ans débutant le 1er juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

**C221-1306 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES  
BÂTIMENTS – INSTALLATION D’UN ASCENSEUR ET  
MESURES D’ACCESSIBILITÉS – ÉCOLE POLYVALENTE  
NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT l’aide financière reçue au montant de 1 850 000 \$ du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2012-2013;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 13 mai 2013 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu ouverture des soumissions le 11 juin 2013 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 2 juillet et devront être complétés au plus tard le 15 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilbert Jolin d’accepter la soumission de la firme **Arsène Charlebois Construction Ltée** située au 1101, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R9 au montant de **1 397 695 \$**, excluant les taxes pour l’installation d’un ascenseur et mesures d’accessibilités à l’école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

<b>AUTRES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
<b>DLS Construction Inc.</b> 10, rue Lois Gatineau (Québec) J8Y 3R1	1 427 000 \$
<b>Marc Cléroux Construction</b> 183, Freeman Gatineau (Québec) J8Z 2A7	1 584 000 \$
<b>Defran Inc.</b> 55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	1 768 222 \$
<b>Construction SRL</b> 23, rue de Varennes Gatineau (Québec) J8T 8G7	1 823 498 \$

Adoptée à l'unanimité

**C222-1306 RECONDUCTION DU CONTRAT / SERVICE D'UN  
INFIRMIER AUXILIAIRE AUTORISÉ POUR 2013-2014**

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu avec la firme Service à domicile de l'Outaouais venait à échéance le 21 juin 2013;

CONSIDÉRANT les besoins d'un infirmier auxiliaire autorisé pour l'école du Nouveau-Monde de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la Commission scolaire des Draveurs pour les services offerts en 2012-2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du Services des ressources éducatives et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de reconduire le contrat avec la firme Service à domicile de l'Outaouais au tarif horaire de 30.80\$ pour une dernière année soit du 28 août 2013 au 20 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

**C223-1306 ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICE  
D'ORTHOPHONIE**

CONSIDÉRANT les besoins en orthophonie pour des classes spécialisées de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 29 mai 2013 conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 17 juin 2013 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les services pourront débuter le 28 août 2013 et devront être rendus au plus tard le 20 juin 2014 et du 27 août 2014 au 19 juin 2015 avec possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour une période de 2 années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources éducatives et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'accepter la soumission de la firme Clinique d'orthophonie Jacinthe Desgagné située au 460, boul. Gréber, Suite 200, Gatineau (Québec) J8T 6C7 au montant de 170 000 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

### **C224 -1306 DÉSIGNATION À LA FONCTION DE RESPONSABLE DE L'EXAMEN DES PLAINTES**

CONSIDÉRANT que par la résolution C022-1109 Me Aïssatou Fall, avocate, a été désignée à la fonction de responsable de l'examen des plaintes pour la Commission scolaire des Draveurs en application du règlement 49-04-02 «Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents»;

CONSIDÉRANT le retour de Me André Roy dans son poste de conseiller en gestion au Service du secrétariat général et des communications à compter du 15 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de résilier la résolution C022-1109 «Désignation à la fonction de responsable de l'examen des plaintes» et de désigner Me André Roy à la fonction de responsable de l'examen des plaintes pour la Commission scolaire des Draveurs en application du règlement 49-04-02 «Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents» à compter du 15 juillet 2013;

ET QUE monsieur Yvon Landry soit désigné substitut au responsable de l'examen des plaintes.

Adoptée à l'unanimité

### **C225-1306 NOMINATION À LA FONCTION DE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT que par la résolution C023-1109 Me Aïssatou Fall, avocate, a été désignée à la fonction de responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT le retour de Me André Roy dans son poste de conseiller en gestion au Service du secrétariat général et des communications à compter du 15 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilbert Jolin de résilier la résolution C023-1109 «Nomination à la fonction de responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour la Commission scolaire des Draveurs» et de nommer Me André Roy à la fonction de responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour la Commission scolaire des Draveurs à compter du 15 juillet 2013;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adoptée à l'unanimité

## **C226-1306 DÉROGATIONS SÉCURITAIRES**

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la sécurité des élèves de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit, à l'occasion et après étude de cas, déroger à sa politique en matière de transport scolaire afin de permettre que certains élèves puissent effectuer de façon plus sécuritaire le trajet entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des ressources informatiques, clientèle et transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, du comité consultatif de transport des élèves, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Rachelle Laporte d'approuver la liste des dérogations sécuritaires suivantes :



**Transport scolaire – Dérogations sécuritaires  
Préscolaire – primaire**

Écoles		Description	prés	prim
1	Carle	Les élèves du boulevard Lorrain (au nord de l'autoroute 50) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard Lorrain.	x	x
2	de l'Odyssée	Les élèves des rues : Cap-aux-Meules, Grande-Entrée ainsi que ceux demeurant sur la rue Marquette dont l'accès se trouve sur Labrosse.		x
3	de l'Odyssée	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Labrosse où il y a absence de trottoir.		x
4	de l'Odyssée	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Saint-René Est où il y a absence de trottoir.	x	x
5	de l'Odyssée	Les élèves du boulevard Labrosse (entre la voie ferrée et l'autoroute 50) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	
6	de l'Odyssée	Les élèves qui doivent traverser la rue Main sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la rue.	x	
7	de l'Odyssée	Les élèves de la rue Main (côté est) entre Hillcrest et La Vérendrye (absence de trottoir).	x	x
8	de l'Odyssée	Les élèves qui doivent traverser le boulevard La Vérendrye.	x	x
9	de la Colline	Les élèves qui doivent marcher sur la route Principale (route 307).	x	x
10	de la Colline	Les élèves qui doivent traverser la route Principale (route 307) et du Carrefour (route 366) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la route.	x	x
11	de la Montée	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Saint-René Ouest.	x	
12	de la Montée	Les élèves de la rue du Coteau sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard La Vérendrye Ouest.	x	x
13	de la Montée	Les élèves qui doivent traverser la Montée Paiement.	x	x
14	de la Rose-des-Vents	Tous les élèves seront transportés en période de développement domiciliaire aux abords de l'école.	x	x
15	de la Traversée	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Maloney	x	x



Écoles		Description	présé	prim
		Est.		
16	de la Traversée	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Maloney Est où il y a absence de trottoir.	x	x
17	de la Traversée	Les élèves du boulevard Maloney Est sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	x
18	de la Traversée	Les élèves qui doivent marcher sur la rue Notre-Dame où il y a absence de trottoir (côté sud de Notre-Dame, à partir du 692 et plus).	x	
19	de la Traversée	Les élèves de la rue Monseigneur-Lemieux (côté sud-est, entre Notre-Dame et Maloney).	x	
20	des Belles-Rives	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Lorrain.	x	
21	des Belles-Rives	Les élèves du boulevard Lorrain (côté ouest) entre la voie ferrée et Saint-Germain.	x	x
22	des Belles-Rives	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Saint-René Est.	x	
23	des Belles-Rives	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Saint-René Est (775 et moins) où il y a absence de trottoir.	x	x
24	des Belles-Rives	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Lorrain entre les rues La Vérendrye Est et Saint-Germain où il y a absence de trottoir (côté ouest).	x	x
25	des Belles-Rives	Les élèves qui demeurent au sud de la voie ferrée traversant le boulevard Lorrain jusqu'au boulevard Maloney.	x	x
26	des Cépages	Les élèves qui doivent traverser la rue Davidson Ouest.	x	
27	des Trois-Saisons	Les élèves qui doivent traverser la rue Main.	x	
28	des Trois-Saisons	Les élèves du boulevard Labrosse (entre Maloney Est et Saint-René) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	x
29	des Trois-Saisons	Les élèves de la rue Main et du boulevard Maloney Est sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la rue.	x	
30	des Trois-Saisons	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Labrosse entre la rue Benoît et le boulevard Maloney Est	x	x
31	de Touraine	Les élèves qui doivent traverser la rue D'Auvergne.	x	
32	de Touraine	Les élèves qui doivent traverser la rue de Picardie.	x	
33	de Touraine	Les élèves qui doivent traverser la rue Saint-Louis lorsque la rue est à 4 voies (entre de Picardie et l'avenue Gatineau), les élèves sont embarqués et débarqués de	x	x

Écoles		Description	présé	prim
		façon à ne pas traverser la rue Saint-Louis.		
34	de Touraine	Les élèves qui doivent marcher sur la rue Saint-Louis où il y a absence de trottoir.	x	x
35	de Touraine	Les élèves habitants sur la rue des Flandres aux numéros civiques 4, 6, 14 et 16.	x	x
36	du Nouveau-Monde	Les élèves qui doivent traverser la rue Saint-Louis.	x	x
37	du Nouveau-Monde	Les élèves qui doivent traverser la rue de la Savane.	x	
38	du Vallon	Les élèves qui doivent marcher sur l'Avenue Gatineau où il y a absence de trottoir.	x	x
39	L'Équipage	Les élèves doivent tous être transportés à des fins sécuritaires à l'exception des élèves demeurant sur la rue "de l'École".	x	x
40	L'Équipage	Les élèves qui doivent traverser la route du Carrefour (route 366) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la route.	x	x
41	L'Oiseau-Bleu	Les élèves qui doivent traverser le boulevard Saint-René Ouest.	x	x
42	L'Oiseau-Bleu	Les élèves qui doivent traverser le boulevard de l'Hôpital sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	x
43	L'Oiseau-Bleu	Les élèves qui doivent traverser Gréber en provenance du secteur de l'ancienne école Le Progrès.	x	x
44	La Sablonnière	Les élèves qui doivent marcher sur Du Cheval-Blanc au sud de Saint-René Est, où il y a absence de trottoir.		x
45	La Sablonnière	Les élèves qui doivent marcher sur la rue Notre-Dame où il y a absence de trottoir.	x	x
46	La Sablonnière	Les élèves qui doivent marcher sur le boulevard Maloney Est (côté nord et sud) où il y a absence de trottoir.	x	x
47	La Sablonnière	Les élèves au sud du boulevard Maloney Est sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser le boulevard.	x	x
48	La Source	Les élèves qui doivent traverser le boulevard La Vérendrye Ouest.	x	x
49	Le Petit Prince	Les élèves de la rue Saint-Louis lorsque la rue est à 4 voies, les élèves sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la rue Saint-Louis.	x	x

Écoles		Description	prés	prim
50	Le Petit Prince	Les élèves qui doivent marcher sur la rue Saint-Louis où il y a absence de trottoir.	x	x
51	Massé	Les élèves de la rue Saint-Louis et la Montée de la Source (route 307) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la route.	x	x
52	Massé	Les élèves demeurant sur la rue Lebaudy entre les rues Saint-Louis et De Cannes.	x	x
53	Massé	Les élèves demeurant sur les rues à l'est de la rue Lebaudy entre les rues Saint-Louis et De Cannes.	x	x
54	Massé	Les élèves des rues Demaison, Place Lutz et Du Plateau-Beaulieu.	x	x
55	Sainte-Élisabeth	Les élèves de la Montée de la Source (route 307) sont embarqués et débarqués de façon à ne pas traverser la route.	x	x
56	Sainte-Élisabeth	Les élèves demeurant sur le chemin Sainte-Élisabeth à l'est de la rue Pontiac.	x	x
57	De la Traversée	Les élèves demeurant sur la rue Hurtubise.	x	x
58	De la Traversée	Les élèves demeurant sur la rue De Versailles (77 et moins).	x	x
59	De la Traversée	Les élèves de la rue Sabourin (70 et moins).	x	x
60	Le Tremplin	Les élèves demeurant au Sud de la rue Saint-Louis.	x	x

**Note : Les élèves en surplus feront l'objet d'une analyse particulière lorsqu'ils seront marcheurs à la nouvelle école.**

Adoptée à l'unanimité

### **C227-1306 PARTICIPATION DE COMMISSAIRES À LA SOIRÉE DE L'ORDRE DU MÉRITE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Quinn d'entériner la participation de madame Marie-France Gagnon et de monsieur Julien Croteau à la soirée de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui s'est tenue le vendredi 24 mai 2013, sous la gouverne de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées. Le coût de l'inscription était de 40 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité

**C228-1306 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE LA  
COMMISSAIRE FRANCINE DIOTTE POUR LA KERMESSE  
DE L'OPP DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE**

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Charbonneau d'entériner la contribution au montant de 300 \$ de madame Francine Diotte à l'activité de fin d'année de l'école de l'Envolée tenue le 21 juin 2013, soit la kermesse de l'O.P.P., pour laquelle sa carte professionnelle de commissaire a été publiée dans la publicité inhérente à l'événement.

Adoptée à l'unanimité

**C229-1306 PARTICIPATION DE COMMISSAIRES À L'ACTIVITÉ DE  
FINANCEMENT AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU  
FROMENT-SAVOIE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Montreuil d'autoriser la participation de madame Diane Charbonneau et de monsieur Robert Paquet à la 13e édition de la Classique de golf / La Maison Mathieu Froment-Savoie qui se tiendra le vendredi 12 juillet 2013, au Club de golf du parc Kingsway. Le coût de l'inscription est de 125 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité

**COMMUNICATIONS**

**PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Monsieur Robert Paquet fait état des décisions prises à la séance du comité exécutif de ce soir.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Jean-Luc Céré remercie le directeur général pour sa présence aux séances du comité de parents tout au long de l'année. Il informe les membres que le rapport annuel 2012-2013 du comité de parents est maintenant accessible sur le site web de la Commission scolaire des Draveurs.

**DIRECTION GÉNÉRALE**

La Direction générale fait lecture d'un document relatif à l'organisation du transport des élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école l'Équipage vers l'école Polyvalente Le Carrefour en 2013-2014.

---

**C230-1306 AJOURNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que la séance du conseil des commissaires soit ajournée au mercredi 3 juillet 2013 à 18 h. Il est 20 h 57.

---

Yvon Landry  
Secrétaire général

---

Julien Croteau  
Président